

**Collectif des professeurs documentalistes  
de l'académie de Rennes (public et privé)**

[collectif\\_profdoc\\_ac-rennes@laposte.net](mailto:collectif_profdoc_ac-rennes@laposte.net)

**ADBEN Bretagne (Association des Professeurs  
Documentalistes de l'Académie de Rennes)**

Présidente : Gaelle Sogliuzzo - [gaelle.sogliuzzo@ac-rennes.fr](mailto:gaelle.sogliuzzo@ac-rennes.fr)

A

**Monsieur Thierry TERRET  
Recteur de l'Académie de Rennes**

**Madame Catherine FERRANDIERE  
Madame Sandrine BETRANCOURT  
Monsieur Claude ROUSSEAU  
IA-IPR EVS de l'Académie de Rennes**

Le 24/06/2016 à Rennes

## **LETTRE OUVERTE**

**Objet : Formation des élèves à la culture de l'information et des médias, mission d'enseignement et service des professeurs documentalistes**

*Note : un courrier a également été adressée à l'ensemble des syndicats d'enseignants de l'académie, et la présente Lettre Ouverte a fait l'objet d'une communication aux médias.*

Monsieur le Recteur d'Académie,  
Mesdames, Monsieur les IA-IPR EVS

Le collectif des professeurs documentalistes de l'académie de Rennes et l'ADBEN Bretagne (association des professeurs documentalistes de l'académie de Rennes) vous adressent aujourd'hui cette Lettre ouverte dans le contexte des modifications opérées par les textes de la Refondation :

L'E.M.I. (Éducation aux Médias et à l'Information), dont les contenus sont largement inspirés des référentiels de savoirs en information-documentation élaborés depuis longtemps par les professeurs documentalistes, est largement présente dans le nouveau socle de connaissances, de compétences et de culture<sup>1</sup>, ainsi que dans les nouveaux programmes des cycles 3 et 4. Selon ces textes, elle doit relever d'une pratique interdisciplinaire dans laquelle le rôle du professeur documentaliste, en tant qu'enseignant spécialiste, est explicitement cité. Elle crée une continuité avec les exigences du lycée en matière d'apprentissages info-documentaires, où ils sont déjà significativement présents en TPE (Travaux personnels encadrés), en étude de gestion et en projet

---

1 Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015. Socle commun de connaissances, de compétences et de culture.  
[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=87834](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87834)

dans les séries technologiques, dans les programmes d'Histoire-géographie, de Lettres et du nouvel EMC (enseignement moral et civique), où un thème relatif à la société de l'information a été introduit en première générale, technologique et professionnelle. Les contenus d'apprentissage ainsi institués apportent la matière d'un parcours progressif et cohérent de formation à la culture de l'information et des médias, à dispenser de manière égale à tous les élèves, afin de contribuer à leur réussite et à leur insertion professionnelle, tout en les préparant à devenir des citoyens actifs et responsables dans la société de l'information.

Le référentiel de compétences professionnelles publié en juillet 2013<sup>2</sup> positionne les professeurs documentalistes, au sein d'un ensemble d'axes de mission complémentaires et constitutifs de la richesse du métier, comme les « véritables maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias ». Le décret n°2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré<sup>3</sup> et la circulaire n°2015-057 du 29 avril 2015 qui en accompagne l'application<sup>4</sup>, posent d'autre part les nouvelles dispositions applicables à l'organisation du service des professeurs documentalistes. Dans l'article 2 du dit décret, il est inscrit que "chaque heure d'enseignement [donnée par les professeurs documentalistes] est décomptée pour la valeur de deux heures pour l'application du maximum de service prévu à l'alinéa précédent" (à savoir un maximum de trente heures hebdomadaires). La circulaire précise que les heures d'enseignement concernées par ce décompte, pour les professeurs documentalistes comme pour l'ensemble des autres enseignants du second degré concernés par ce texte, sont les "heures d'intervention pédagogique devant élèves telles qu'elles résultent de la mise en œuvre des horaires d'enseignement définis pour chaque cycle". Elle précise également que "chaque heure d'accompagnement personnalisé en lycée ou en classe de 6e au collège" et "chaque heure de travaux personnels encadrés en lycée" relèvent de cette définition. Les dispositions pré-citées doivent ainsi permettre la mise en œuvre concrète du parcours d'apprentissage décrit au point précédent, sous la responsabilité du professeur documentaliste seul ou en collaboration avec ses collègues des autres disciplines, au bénéfice de tous les élèves.

Cette double reconnaissance de l'importance des contenus de l'information et des médias dans les programmes, et de la mission d'enseignement des professeurs documentalistes, nécessite de trouver un nouvel équilibre pour que les professionnels concernés puissent, à la fois, assurer la formation due à tous les élèves, mais aussi garantir que tous les élèves puissent profiter du CDI de leur établissement selon des modalités plurielles. Or, en l'absence d'un plan de recrutement adapté pour les accompagner, les textes précités font l'objet de multiples interprétations locales, à l'échelon académique comme à celui des établissements, tendant à en limiter significativement l'application, contre l'intérêt des élèves, et contre les droits des personnels.

Cette situation est particulièrement sensible dans l'académie de Rennes, comme l'a récemment illustré le courrier de monsieur le Recteur adressé aux chefs d'établissement au début du mois d'avril 2016, limitant la reconnaissance des heures d'enseignement des professeurs documentalistes, et leur implication pleine et entière dans l'organisation des enseignements à la rentrée prochaine. D'autre part, le discours localement

---

2 Arrêté du 1er juillet 2013. Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. <http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

3 Décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029390906&categorieLien=id>

4 Circulaire n° 2015-057 du 29-4-2015. Missions et obligations réglementaires de service des enseignants des établissements publics d'enseignement du second degré. 04/2015. [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=87302](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87302)

tenu par mesdames et monsieur les IA-IPR-EVS, suspendant depuis de nombreux mois l'application des textes concernant l'organisation du service et la mise en œuvre du décompte des heures d'enseignement effectuées par les professeurs documentalistes, pourtant en vigueur depuis la rentrée 2015, à une hypothétique nouvelle circulaire en préparation au Ministère, n'est plus acceptable. Ces prises de position suscitent un malaise très fort dans la profession bretonne de l'enseignement public comme de l'enseignement privé, ainsi que le démontre la mobilisation actuelle. Après les différentes audiences sollicitées par les syndicats, le rassemblement du 11 juin au rectorat, le boycott ou le détournement des différentes réunions organisées par l'institution, le collectif récemment constitué à l'initiative de l'ADBEN Bretagne, auteur de la présente Lettre ouverte, vient d'adresser un appel commun à tous les syndicats pour défendre une juste application des textes pour les professeurs documentalistes. Cette mobilisation prend place au sein d'un mouvement national qui se décline dans de nombreuses autres académies depuis près d'un an<sup>5</sup>, et tend à s'amplifier.

Malgré les interpellations adressées par la profession aux différents niveaux hiérarchiques de l'institution, la profession n'a à ce jour obtenu aucune réponse satisfaisante sur ces questions pourtant urgentes. Elle souhaite instamment le retrait des instructions académiques portées par le courrier du 9 avril 2016, qu'elle estime en contradiction avec les textes nationaux précités, et qui entravent la mise en œuvre effective d'apprentissages info-documentaires jugés indispensables par la Loi<sup>6</sup>, auprès de tous des élèves du second degré. Elle souhaite d'autre part des instructions nationales clarifiées assurant la reconnaissance de la mission d'enseignement des professeurs documentalistes (recrutés par CAPES depuis 1989), et la nécessaire égalité de traitement entre les professeurs documentalistes et l'ensemble des autres enseignants du second degré, par l'application des textes en vigueur sur la reconnaissance des heures d'enseignement. Cette application des textes exige également le développement d'une politique de recrutement suffisante, établie sur la base du nombre d'élèves sans poste partagé sur différents établissements, afin que la formation à la culture de l'information et des médias, ainsi que l'accueil et l'accompagnement des élèves au CDI, puissent être assurés par des personnels qualifiés, dans des conditions leur permettant de remplir la double mission (professeur et documentaliste) dont les a chargés l'institution.

Certain-e-s de l'attention que vous saurez porter à ces sujets urgents, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre profonde considération.

*Le Collectif des professeurs documentalistes  
de l'académie de Rennes (Public et privé) et l'ADBEN Bretagne*

---

5 Récapitulatif des actions nationales et académiques relatives aux professeurs documentalistes.  
[http://www.apden.org/IMG/pdf/doc\\_actions\\_profdoc\\_201606.pdf](http://www.apden.org/IMG/pdf/doc_actions_profdoc_201606.pdf)

6 Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République .  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027677984&dateTexte=&categorieLien=id>

## Liste des membres du collectif signataire, par ordre alphabétique

1. *Adam Huguette, professeur documentaliste,  
Collège Notre Dame d'Espérance, Broons*
2. *Azoulay Nadine, professeur-documentaliste,  
Collège Paul Eluard, Mûr de Bretagne*
3. *Balluais Michel, professeur documentaliste,  
collège François-Lorant, Moncontour*
4. *Bauer Emilie, professeur documentaliste,  
collège Louis Chappedelaine, Plenée-Jugon – membre de l'ADBEN Bretagne*
5. *Bernard Sophie, professeure-documentaliste,  
collège de Crevin*
6. *Berteaux Chloe, professeur documentaliste,  
collège de Plancoët*
7. *Blanchard Pascale, professeur-documentaliste,  
collège Sacré-Coeur, Lamballe*
8. *Boudet Patricia, professeur documentaliste,  
cité scolaire La fontaine des eaux, Dinan*
9. *Cadoret Fabienne, professeur documentaliste,  
Collège Max Jacob, Josselin*
10. *Cano Christine, professeur documentaliste,  
collège Bourgchevreuil, Cesson Sévigné – membre de l'ADBEN Bretagne*
11. *Caraes Florence, professeur documentaliste,  
Lycée Sévigné, Cesson-Sévigné - trésorière de l'ADBEN Bretagne*
12. *Carpentier Gaëlle, professeur documentaliste,  
Collège Sainte-Marie, Elven*
13. *Ceillier Sophie, professeur documentaliste,  
Collège Sainte-Anne, Saint-Aubin*
14. *Chedaleux Véronique, professeur documentaliste,  
Lycée La Mennais, Ploërmel*
15. *Ciscarès Le Leuch Pascale, professeur documentaliste,  
Collège Jean-Moulin, Locminé*
16. *Coantic Maiwenn, professeur documentaliste,  
Collège Beg Er Vil, Quiberon – membre de l'ADBEN Bretagne*
17. *Cochet Chrystele, professeur documentaliste,  
college St Louis Marie, Montfort sur Meu et collège/lycée Jeanne d'Arc, Vitré*
18. *Couturier Catherine, professeur documentaliste,  
Lycée Kersa La Salle, Ploubazlanec*
19. *Delecour Blandine, professeur documentaliste,  
collège Jean Charcot, Saint-Malo – membre de l'ADBEN Bretagne*
20. *Diboues Françoise, professeur-documentaliste,  
Lycée La croix rouge La salle, Brest*
21. *Dréan Myriam, professeur documentaliste,  
Collège Saint Maurice, Guer*

22. *Dubost Fabienne, professeur documentaliste,  
Lycée saint François Xavier, Vannes*
23. *Duhamel Violaine, professeure documentaliste,  
Lycée de l'Elorn, Landerneau*
24. *Feillel Sabine, professeure documentaliste,  
collège St Joseph, Bain de Bretagne*
25. *Fellrath Nora, professeure documentaliste,  
CM&P Rennes-Beaulieu, Rennes - membre de l'ADBEN Bretagne*
26. *Fortin Jean-Pierre, professeur documentaliste,  
Lycée Notre Dame Le Ménimur, Vannes*
27. *Françoise Blanchard, professeur documentaliste,  
collège lycée Sainte Anne, Sainte Anne d'Auray*
28. *Frapsauce Marie-Christine, professeur documentaliste,  
Lycée Beaumont, Redon – membre de l'ADBEN Bretagne*
29. *Gallou-Marec Gwénaëlle, professeure documentaliste,  
Lycée bertrand d'Argentré, Vitré – secrétaire de l'ADBEN Bretagne*
30. *Gauchet Emmanuelle, professeure documentaliste, c  
ollège Saint Jean-Baptiste, Arradon*
31. *Geffroy Michel, professeur documentaliste,  
collège Saint Joseph, Plouescat*
32. *Georges Anne, professeur-documentaliste,  
collège de Roquebleue, St Georges de Reintembault*
33. *Geslin Cindy, professeure-documentaliste,  
collège Gustave Téry, Lamballe*
34. *Goraquer Christine, professeure documentaliste,  
Lycée Jean Macé, Rennes – membre de l'ADBEN Bretagne*
35. *Groyer Xavière, professeur documentaliste,  
Campus St Paul-St Georges, Vannes*
36. *Guédo Cécile, professeur-documentaliste,  
Collège Saint-Aubin, Languidic*
37. *Guerchais Françoise, professeure documentaliste,  
Lycée Anita Conti, Bruz – membre de l'ADBEN Bretagne*
38. *Guillard Anne, professeur documentaliste  
collège et lycée Jeanne d'Arc, Vitré*
39. *Guillemin Céline, professeur documentaliste,  
Lycée Colbert, Lorient*
40. *Guillouche Françoise, professeur documentaliste,  
collège Jean Moulin, Saint Jacques de la lande – membre de l'ADBEN Bretagne*
41. *Guin-Portelli Marguerite, professeure documentaliste,  
Lycée de Kerneuzec, Quimperlé*
42. *Halper Solange, professeure documentaliste,  
Collège J-C Carré, Le Faouët*
43. *Hamelin Fadila, professeur documentaliste,  
collège et lycée Saint-Pierre, Saint-Brieuc*

44. *Hamon Adeline, professeur documentaliste, Collège Saint Stanislas, Plouër-sur-Rance*
45. *Hérault Valérie, professeure documentaliste, Lycée Saint-Joseph, Lamballe*
46. *Herry Johanne, professeur documentaliste, collège La Croix Rouge, Brest*
47. *Huiban Nadège, professeur documentaliste, Lycée Notre Dame Le Ménimur, Vannes*
48. *Isaïa Emmeline, Professeure documentaliste Collège Ste Anne, Trinité Porhoet*
49. *Jean Laurence, Professeure documentaliste Lycée Saint-Pierre Saint Briec*
50. *Jumelais Nathalie, professeur documentaliste, collège Le Sacré-Coeur, Vannes*
51. *Laborie Sylvia, professeure documentaliste, Collège F. M. Luzel à Plouaret et Lycée F. Le Dantec, Lannion*
52. *Lamorlette Leila, professeur documentaliste, collège La Grande Métairie, Ploufragan*
53. *Laudrin Lysiane, Professeur documentaliste, collège Notre Dame Le Ménimur, Vannes*
54. *Le Blevac Tifenn, professeure-documentaliste, LP du bâtiment, Pleyben*
55. *Le Breton Danielle, professeur documentaliste, Lycée La Mennais, Ploërmel*
56. *Le Cloirec Véronique, professeur documentaliste, Collège Anita Conti, Lorient – membre de l'ADBEN Bretagne*
57. *Le Cocq Marielle, professeure documentaliste, collège Saint-Joseph, Paimpol*
58. *Le Cun Sylvie, professeur documentaliste, lycée Bertrand D'Argentré, Vitré (TZR Rennes)*
59. *Le Galliotte Isabelle, professeure documentaliste, Lycée Victor Hugo, Hennebont*
60. *Le Guennec Annie, professeur documentaliste, collège Saint-François-Xavier, Vannes*
61. *Le Héno Véronique, professeure documentaliste, collège Ernest Renan, Tréguier*
62. *Le Moigne Brigitte, professeur documentaliste, Lycée Marcel Callo, Redon*
63. *Le Natur Marie-Thérèse, professeur documentaliste, collège Le Sacré-Coeur, Vannes*
64. *Le Nouveau Nathalie, professeur documentaliste, collège E. Mazé, Guémené Sur Scorff*
65. *Le Priellec Dominique, professeur documentaliste, Campus Lycée St Paul-St Georges, Vannes*

66. *Le Texier Nadine, professeure documentaliste,  
Collège Théophile Briant, Tinténiac - membre de l'ADBEN Bretagne*
67. *Leroy Emmanuelle, professeure documentaliste,  
collège Le Verger, Auray*
68. *Lucas Rachel, professeur documentaliste,  
collège Françoise Dolto, Pacé*
69. *Ménager Gwenaëlle, professeur documentaliste,  
collège Le Sacré-Coeur, Ploërmel*
70. *Ménez Stéphanie, professeur documentaliste,  
Lycée Joliot Curie, Rennes*
71. *Mestres Typhenn, professeur documentaliste,  
collège Pierre Perrin, Tremblay – membre de l'ADBEN Bretagne*
72. *Miniou Anne, professeure documentaliste,  
LP Julien Crozet, Port-Louis*
73. *Moison Nelly, Professeur documentaliste,  
Collège Saint Louis Marie, Montfort sur Meu*
74. *Mourier Cécile, professeur documentaliste,  
Collège Notre Dame, Saint Avé*
75. *Noblanc Anaïs, professeur documentaliste,  
Collèges Jean Jaurès, St-Nicolas du Pelem et Pier An Dall, Corlay*
76. *Nové-Josserand Laurence, professeure documentaliste,  
collège Mathurin Méheut, Melesse*
77. *Philippe Chantal, Professeure documentaliste,  
Lycée de l'Iroise, Brest*
78. *Pinel Nadine, professeur documentaliste,  
collège Sainte Marguerite, Josselin*
79. *Poilvert Brigitte, professeure documentaliste,  
collège des Ivaudières, Loudéac – membre de l'ADBEN Bretagne*
80. *Poulain Florence, professeure-documentaliste,  
collège Camille Guérin, St Méen Le Grand – membre de l'ADBEN Bretagne*
81. *Quenouillère Danielle, professeur-documentaliste,  
Collège Jules Simon, Vannes*
82. *Reguer Florence, professeure-documentaliste,  
Collège Gwer Halou, Callac*
83. *Renault Karine, professeure documentaliste,  
Collège Léonard de Vinci, St Brieuc*
84. *Robial Marc, professeur documentaliste,  
TZR Lorient*
85. *Rocaboy Nicole, professeur documentaliste,  
collège Anatole Le Braz, Saint-Brieuc*
86. *Rolland Anita, professeur documentaliste,  
collège les Chalais, Rennes*
87. *Rougelin Patricia, professeure documentaliste,  
Lycée Marcelin Berthelot, Questembert – membre de l'ADBEN Bretagne*

88. *Salou Catherine, professeur documentaliste,  
LP La Croix Rouge, Brest*
89. *Sibert Dominique, professeur documentaliste,  
Lycée de l'Elorn, Landerneau – membre de l'ADBEN Bretagne*
90. *Sogliuzzo Gaëlle, professeur documentaliste,  
cité scolaire Beaumont, Redon – présidente de l'ADBEN Bretagne*
91. *Tarby Nathalie, professeur documentaliste,  
collège du Landry, Rennes*
92. *Teissier Lossec Isabelle, professeur documentaliste,  
collège Pays des abers, Lannilis*
93. *Tessier Céline, professeur documentaliste,  
Collège Sainte Anne, La Gacilly*
94. *Thiéry Caroline, professeur documentaliste,  
Lycée Colbert, Lorient*
95. *Trémoureux Régine, professeur documentaliste,  
collège de Keranroux, Brest*
96. *Uguen Noël, professeur-documentaliste,  
lycée Le Likes, Quimper*